

346/20

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.
Absente : Cyrielle MOY
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2025

Objet : Budget commune – Fonctionnement - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative et précise que celle-ci ne concerne que la section de fonctionnement et fait suite :

BUDGET COMMUNE - FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	+ 25 000 €	CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	+ 25 000 €
6331 - Versement mobilité	-100,00 €	6419 - Remboursement /rémunérations pers	25 000,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	-135,00 €		
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	250,00 €		
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-160,00 €		
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	4 970,00 €		
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	-500,00 €		
64113 - Personnel titulaire - NBI	-1 000,00 €		
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	810,00 €		
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	13 500,00 €		
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	80,00 €		
64136 - Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	2 150,00 €		
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	-2 000,00 €		
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-1 150,00 €		
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	10 000,00 €		
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	-1 075,00 €		
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €		
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	1 360,00 €		
6475 - Médecine du travail, pharmacie	-500,00 €		
6488 - Autres	-1 500,00 €		
TOTAL	25 000,00 €	TOTAL	25 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Laurence LE ROY-TASSEL